

**Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE****1.1 Identification de produit**

Nom commercial: **DURANDAL®**  
Code du produit: 065-01  
UFI code: D8F2-KVSE-X102-AV2E

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation du produit : Herbicide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société :	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone :	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web :	<a href="http://www.lifescientific.com">www.lifescientific.com</a>	
Email :	<a href="mailto:info@lifescientific.com">info@lifescientific.com</a>	

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848  
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

**Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400 (Aquatic Acute Cat 1)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 1	H410 (Aquatic Chronic Cat 1)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

**Mentions de danger :**

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence :**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent.
- SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 10 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 6 heures

**2.3. Autres dangers**

Aucun à notre connaissance

**Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**
**3.1 Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**3.2 Mélanges**

Nom Chimique	N°CAS	N°EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
Flazasulfuron	104040-78-0	600-514-0	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	25%
Acide méthyl-naphtalènesulfonique/formaldéhyde, copolymère, sel de sodium	81065-51-2	617-192-2	Eye irritation 2, H319	0-10%
diisopropyl-naphtalènesulfonate de sodium	1322-93-6	215-343-3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr./Irrit. 2, H315 Eye Dam./Irrit. 2, H319	<5%

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

**Rubrique 4. PREMIERS SECOURS**
**4.1 Description des premiers secours**
**Informations générales:**

En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette la fiche de données de sécurité.

**En cas d'inhalation :** Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

- En cas d'ingestion:** Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau:** Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau du robinet et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes observés chez les animaux de laboratoire : Effets nocifs improbables.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

### **Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

- Pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, mousse extinctrice résistante à l'alcool ou le dioxyde de carbone.
- Pour les grands incendies: Utiliser de la mousse extinctrice résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau direct, qui peut disperser ou propager l'incendie.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie: Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote  
Acide chlorhydrique

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et d'un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

### **Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir par moyen mécanique. Nettoyer et neutraliser la zone d'épandage, les outils et les équipements à l'aide de javel, savon et eau. Absorber les eaux de lavage et les ajouter aux déchets collectés. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant recyclage ou élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres Rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

<b>Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE</b>
---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter toute formation de poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas rejeter les déchets à l'évier.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockage: Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Emballage: Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

<b>Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE</b>
---

**8.1 Les limites d'exposition :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Protection respiratoire:** La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Une combinaison de gaz, de vapeur et de particules respirateur peut être nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mises en place. Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de déversement accidentel, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute circonstance où des protections respiratoires à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.

**Protection de la peau :** Porter des vêtements résistant aux produits chimiques appropriés basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver tout partie du corps exposée avec de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant

**Protection des mains :** Utiliser des gants en caoutchouc nitrile ou autres gants résistant aux produits chimiques appropriés. Les gants devraient avoir un temps de percée minimum qui est adapté à la durée de l'exposition. Les gants devraient être changés lorsque des trous ou déchirures sont suspectées.

**Protection des yeux:** Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.

**Mesures d'ordre technique:** Le confinement et / ou l'isolation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut pas être éliminé. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser la ventilation des locaux . Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques sous l'exposition concernée limité. Si nécessaire, demander des conseils au service d'hygiène et sécurité du travail.

**Mesures d'hygiène:** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

**Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Informations générales**

Etat Physique :	Solide
Apparence :	Granulés
Couleur :	Brun
Odeur :	légère

**Propriétés physico-chimique**

pH:	5.1 ;1%
Point de fusion (°C) :	Non déterminé
Point d'ébullition (°C):	Non déterminé
Point d'éclair (°C):	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation (°C):	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C):	Aucun renseignement disponible
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif
Limites d'explosion (Inférieure):	Aucune donnée disponible
Limites d'explosion (Supérieure):	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité:	0.84 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur:	Non déterminé
Solubilité dans l'eau:	Non déterminé
Log P octanol / eau (à 20 °C):	Non déterminé
Viscosité (Dynamique):	Non déterminé
Viscosité (Cinématique):	Non déterminé

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun renseignement disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucun renseignement disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

**Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**
**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

DL <sub>50</sub> orale (rat):	4694 mg/kg bodyweight (male); 4908 mg/kg bodyweight (female)
DL <sub>50</sub> cutanée (rat):	> 2000 mg/kg
CL <sub>50</sub> inhalation (rat):	> 6.17 mg/L/4 h (concentration maximale atteignable - mortalité zéro)
Irritation des yeux:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Irritation de la peau:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules Germinales:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité:	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Toxicité pour la reproduction:	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):	
Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)	

**Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**12.1. Toxicité**

CL <sub>50</sub> <i>Oncorhynchus mykiss</i> (truite arc en ciel) (96 h):	> 100 mg/L
ErC <sub>50</sub> <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (72 h)	0.2 mg/L
CE <sub>50</sub> <i>Daphnia magna</i> (grande daphnie) (48 h):	> 100 mg/L
CEr50 (autres plantes aquatiques) (7 days)	0.0059 mg/L

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Flazasulfuron	
Persistance et dégradabilité :	Difficilement dégradable dans l'eau

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Flazasulfuron	
Persistance et dégradabilité :	Difficilement dégradable dans l'eau

**12.4. Mobilité dans le sol**

Flazasulfuron	
Log Koc	1.77 (pH>6); 2.24 (pH<6)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets procédures d'élimination:** Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux

réglementations locales. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés :

Vider les emballages. Rincer trois fois les emballages.  
Ne pas réutiliser les emballages vides. Les emballages vides doivent être collectés pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

#### **Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

**14.1. Numéro ONU :**

3077

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies :**

Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a (flazasulfuron)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

9

**14.4. Groupe d'emballage :**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement :**

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR : Dispositions spéciales: 274, 335, 375, 601  
RID : Dispositions spéciales: 274, 335, 375, 601  
ADN : Dispositions spéciales: 274, 335, 375, 601

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

#### **Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de «substances extrêmement préoccupantes» (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH <http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Code ICPE: 4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible

**Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS****Information supplémentaire**

Texte complet des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**DURANDAL®** est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance: 17/10/2017

Date de la version actuelle délivrance: 12/11/2021

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.